

1/ L'évolution de l'instance CVS

En date du 08.12.2016, le CVS de notre antenne a été créé avec l'élection de ses membres : 4 représentants « Majeurs », 2 représentants « famille » dont une Présidente et 2 représentants de l'Association.

Suite à l'abandon de la Présidente, un nouvel appel à candidature a été réalisé en 2018.

La crise sanitaire a impacté le fonctionnement du CVS du début de l'année 2020 à la fin de l'année 2022.

Dans ce contexte, les membres du Conseil constitué en 2018 ont accepté de reconduire leur mandat pour finaliser les projets amorcés.

Au mois de novembre 2023, la mise en retrait d'un membre du collège « famille » aura généré un nouvel appel à candidature.

De nouvelles élections doivent être amorcées pour le mois de décembre 2024. Au regard des projets en cours, de l'investissement des membres et de la difficulté à mobiliser des volontaires, il est envisagé de reconduire leurs mandats de représentation pour une nouvelle durée d'1 à 2 années.

2/ Les temps de rencontre depuis 2017 et les thèmes abordés

- 2017 : Une instance déstabilisée par une absence répétitive de sa Présidente

2 rencontres réalisées ayant pour objet la rédaction du règlement de fonctionnement. L'ATG a pu répondre à des questions relatives au fonctionnement des mesures de protection et de ses procédures internes.

- 2018 : Un nouvel appel à candidature suite à l'abandon de la Présidente

3 rencontres ont eu lieu. Le CVS a renforcé ses fondations en précisant la rédaction de son règlement. Pour pallier les éventuelles absences de la Présidence, une vice-présidence est ainsi créée.

Au mois de novembre 2018, nous avons procédé à un nouvel appel à candidature. Les différents collèges ont été reconstitués.

Lors de ces différents temps de rencontre, des questions générales liées aux mesures de protections et au fonctionnement de l'association tutélaire ont pu être abordées.

- 2019 : travail sur l'amélioration de la visibilité de notre antenne

3 rencontres ont eu lieu. Le conseil s'étant stabilisé, les discussions ont pu être plus constructives et permettre l'émergence de propositions permettant l'amélioration de notre prise en charge.

Notamment, le CVS a fait remonter qu'il était difficile de repérer notre antenne. En concertation avec les membres, une proposition d'amélioration de la signalisation a été discutée.

- 2020 : finalisation du projet d'amélioration de la signalisation et début de la crise sanitaire

1 rencontre précisant les propositions d'amélioration de la signalisation. Déplacement sur site avec élaboration d'un plan soumis au Chef de Service. La direction de l'ATG a répondu positivement sur la

majeure partie des points soumis (sonnette déplacée, affichage du logo sur l'immeuble et la boîte à lettre notamment).

- **2022 : reprise de l'activité suite à la crise sanitaire**

1 rencontre durant laquelle un avenant au règlement précisant que la crise sanitaire vient suspendre la durée du mandat. Souhaitant faire connaître ses missions, le conseil entame un travail d'élaboration de courrier d'information en méthode FALC.

- **2023 : Finalisation du courrier d'information en méthode FALC**

7 rencontres dont 2 réunions préparatoires sans la présence de professionnels de l'ATG.

Il est à noter que la Directrice adjointe en charge du contrôle interne et de l'évaluation, est intervenue pour information de nos processus et objectifs internes, mais aussi la place consultative du CVS dans le fonctionnement de l'institution.

En réponse à la demande des membres du CVS, notre antenne a mis à disposition sa salle de réunion pour permettre le travail des projets en cours. Au mois de novembre 2023, le courrier d'information du CVS en méthode FALC est validé avant diffusion. Il sera dorénavant inclus dans nos dossiers au moment de l'ouverture d'une mesure de protection.

Le Conseil a constaté que par méconnaissance, les personnes ne se saisissent pas de l'Instance CVS pour faire entendre leur parole. Le conseil décide d'adopter une dynamique « d'aller vers » en utilisant les lieux de permanence de l'ATG sur les différents secteurs. Le secteur d'UZES est tout d'abord choisi.

Enfin, et suite à une absence répétitive d'un de ses membres, l'article 5 du règlement est modifié pour permettre un nouvel appel à candidature à partir de 3 absences consécutives non excusées sur une période de 9 mois.

- **2024 : Un CVS « hybride », qui se déploie sur secteur**

3 rencontres à ce jour dont une rencontre au sein des locaux de la MJC d'UZES réalisée en date 21.03.2024. Lors de cette réunion, 1 membre du collège famille et du collège majeur protégé se sont déplacés. 9 majeurs protégés étaient présents. Le but de cette rencontre était d'informer les personnes sur l'utilité du CVS et la place qu'elles peuvent tenir dans son fonctionnement., mais aussi de recueillir les questions pour une remontée à la prochaine séance.

3/ projets réalisés :

Création boîte aux lettres CVS

Modification signalisation antenne sur proposition du CVS

Elaboration courrier information CVS en méthode FALC

Réunion délocalisée à la MJC d'UZES

4/ Les freins au projet CVS

- Le manque de mobilisation des personnes : très peu de retour aux appels à candidature. Origine : incapacité de la personne à se saisir de ce type de démarche, ou manque d'attrait pas non connaissance du rôle du CVS. Parfois aussi, autocensure de la personne qui ne s'autorise pas le droit à être force de proposition face à une structure tutélaire. Rapport déséquilibré dans la prise en charge où la mesure est parfois non souhaitée et imposée dans le cadre d'un mandat judiciaire. Les professionnels ont dû se mobiliser pour sensibiliser les personnes et les motiver à s'inscrire, ou tout simplement déposer une parole.
- Le CVS est peu généralisé sur les structures tutélaire, et donc méconnu
- N'étant pas un lieu d'hébergement, les représentant se trouvent limités pour recueillir les besoins des personnes sous une forme adaptée ; d'où le projet de se déplacer sur sol
- L'abandon de certains membres du CVS ayant entravé son développement ; d'où les précisions apportées progressivement au règlement pour permettre une réactivité lors que survient des empêchements

5/ Les Projets à venir

Reconduite de déplacements sur sol pour permettre une remontée des besoins, «recueil » questions à l'institution, information sur les missions du CVS : informer et aller chercher la parole. Ces déplacements se feront sur les secteurs de Pont SAINT ESPRIT, Bagnols sur Ceze et VLA

Consultation CVS pour adapter les documents obligatoires : simplification, méthode FALC

Création d'un outil méthode FALC avec coordonnées en cas d'urgence

Rencontre avec le médiateur pour information de ses missions

Rencontre avec un juriste sur le thème des obsèques des personnes protégées (rencontre prévue à la séance du mois de septembre 2024)

Simplification du compte rendu de réunion CVS pour diffusion plus adaptée (méthode FALC)